



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

construction

Question écrite n° 16354

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la forte augmentation des vols de matériaux sur les chantiers et dans les entreprises du bâtiment et des travaux publics. En raison de la hausse du cours des matières premières, les vols de matériaux se sont multipliés depuis quelques années. Le préjudice pour les entreprises devient alarmant. En conséquence, il lui demande de préciser les mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre cette délinquance en expansion.

Texte de la réponse

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales est déterminé à renforcer les efforts dans la lutte contre les vols commis sur les chantiers, qui constituent une menace pour l'économie des entreprises, la sécurité des chantiers et la sécurité publique. Dans cet esprit, elle a signé une convention avec les représentants de la Fédération française du bâtiment (FFB), le 14 avril 2008. Les efforts de services de police et de gendarmerie, en matière de prévention et de répression, ont déjà permis d'obtenir des résultats, notamment grâce à la spécialisation des tâches, garante de l'efficacité des investigations. Les enquêtes sont confiées soit aux services de la police nationale, sécurité publique et police judiciaire, soit aux unités de recherche de la gendarmerie nationale, selon le lieu de commission de ces vols. L'Office central de lutte contre la délinquance itinérante et les groupes d'intervention régionaux participent aussi à la lutte contre cette criminalité. Au-delà de l'action des forces de sécurité, une lutte efficace contre les vols sur les chantiers nécessite une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs concernés. La convention signée avec la FFB le 14 avril dernier a pour objectif de renforcer la lutte contre les vols commis sur les chantiers. Elle prévoit, en particulier, la mise en place d'un partenariat pour assister les entreprises de ce secteur d'activité. Ce document est progressivement décliné au niveau départemental dans le cadre de conventions entre les services de police et de gendarmerie et les fédérations départementales du bâtiment. Ces démarches visent à favoriser l'élaboration de diagnostics partagés et à systématiser la prise de contact, le conseil et l'échange d'informations. Les plans départementaux de sécurité comportent désormais une partie spécifique sur la lutte contre les vols sur les chantiers et le recours à la police technique et scientifique sera développé. Des mesures relevant de la compétence propre des entreprises favoriseront également la diminution des vols sur les chantiers (recours à la vidéoprotection, traçabilité ou surveillance des matériaux, notamment des explosifs, identification des engins de chantier...). La future loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure contiendra des dispositions destinées à rendre plus difficile l'écoulement du produit des vols sur les chantiers, en particulier les métaux, en restreignant les possibilités d'achat en numéraire et en imposant l'inscription des objets achetés au registre de police, même lorsque leur identification est difficile.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16354

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 février 2008, page 1105

Réponse publiée le : 19 août 2008, page 7223